

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le 08 mars 2023, à 14 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 28 février 2023, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, RAYMOND Serge, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean marie, PERRIER Jean-François, POZZOBON Alain, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, LACHAMP Barbara, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, BERGIER Paul, FORTIER Manuela, DEBORDE Bruno, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, ROBERT Mylène, GIRAUDEAU Patrick, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, LEFEVRE-FARCY Didier, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, FRADON Jean Marie, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HULLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Étaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, VALLIER Marie-Hélène par REVERIER yves, GIRAUDEAU Danielle par NEVEU Sébastien, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MASERO Michel par RICHARD Jean-Claude, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, MAILLET Claudine par MARCHAIS Gisèle.

Procurations : MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, THIBAUT Annick à CABRI Christophe.

Absents excusés : TROGER Joël, SAUVEZIE Dominique, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, MARRAUD Christine, FREDERIC Daniel, THIBAUT Annick, CARTRON Jean Pascal, RAYMOND Claude, GERVREAU Didier, LANGLAIS Jean-Charles, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, DE OLIVEIRA Katia, DUFOUR Christian, MARCHAIS Jean Michel, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 137

Nombre de votants : 139

Nombre d'absents excusés : 21

Nombre d'absents ayant donné procuration : 2

Nicolas MORASSUTTI a été élu secrétaire.

Objet : Mise à disposition d'une nouvelle partie de l'aérodrome Jonzac-Neulles à la CDCHS

La CDCHS exerce de plein droit, en vertu de l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales, les compétences en matière de « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* ». A ce titre, la CDCHS est donc compétente pour réaliser la zone d'activité autour et sur le site de l'aérodrome Jonzac-Neulles dont la commune de Jonzac est propriétaire. Cet aérodrome est exploité par la commune dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat, régie par l'article L. 6321-3 du Code des transports. Ces biens constituent des dépendances du domaine public en vertu de l'article L. 2111-16 du Code général de la propriété des personnes publiques.

En 2022, sur la partie sud de l'aérodrome, un terrain de 42.000 m² a été mis à disposition de la CDCHS à titre gratuit par la commune de Jonzac, sur le fondement des articles L. 1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, pour que la CDCHS développe une zone d'activités sur laquelle la société GAF a construit un premier bâtiment d'environ 3.000 m².

La société DAHER s'est officiellement positionnée pour construire, sur la partie nord de l'aérodrome, un bâtiment de 5.800 m² destiné à des activités de réparation d'avions et de logistique. Le site est susceptible de se développer. Pour permettre cette implantation, il est nécessaire que la commune de Jonzac, sur le fondement des articles L.1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, mette à disposition de la CDCHS, à titre gratuit, un nouveau terrain d'environ 44.000 m² pour que la CDCHS y crée une 2ème zone d'activités sur laquelle l'entreprise DAHER pourra s'implanter :



Future ZAE
(environ 44.000 m²)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette mise à disposition par la commune de Jonzac, autorise la création d'une zone d'activités sur le terrain mis à disposition par la commune et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **20 MARS 2023**
Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT
**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex